

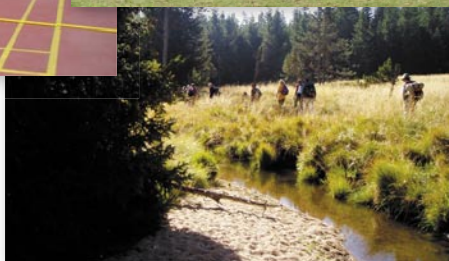


www.ufolep.org
Une autre idée du sport

un nouveau diplôme professionnel

Le Certificat de Qualification Professionnelle

Animateur de Loisir Sportif



Pour qui ?

Pour toute personne voulant exercer le métier d'Animateur de Loisirs Sportifs :

- Être titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS),
- Être âgé(e) de 18 ans au moment de l'entrée en formation,

ET

- Présenter une attestation de pratique d'activités sportives de loisir ou de performance dans une même famille, d'une durée minimale de 140 heures dans les 3 années qui précèdent l'inscription en formation,

OU

- Être titulaire d'un FIA UFOLEP (toutes disciplines confondues).

Quel diplôme ?

Le Certificat de Qualification Professionnelle permet d'animer et d'encadrer contre rémunération dans la limitation de la législation du travail et ce dans de nombreux secteurs professionnels :

- les activités gymniques d'entretien et d'expression,
- les activités de randonnée de proximité et d'orientation,
- les jeux sportifs et les jeux codifiés.

Quelle formation ?

Une formation de 160 heures qui comprend :

- 5 heures de positionnement : définition du parcours individuel de formation,
- 105 heures de formation réparties en trois unités de compétences,
- 50 heures réparties au sein des associations UFOLEP.

Unité de compétences n°1
Connaître le public et l'environnement
35 heures

Quelles options ?

- Activités gymniques d'entretien et d'expression: techniques cardio, renforcement musculaire, techniques douces, activités d'expression,
- Activités de randonnée de proximité et d'orientation: vélo loisir, randonnée pédestre, rollers, orientation,
- Jeux sportifs: arts et éducation par les activités physiques d'opposition individuelle, luttes éducatives, arts traditionnels, sports de raquettes, jeux de ballons (petits et grands terrains).

Quelle démarche ?

- Tuteur expérimenté,
- Suivi personnalisé du stagiaire,
- Parcours individualisé,
- Acquisition de compétences,
- Reconnaissance de l'expérience salariée et/ou bénévole.

Les points forts de la formation :

- Diplôme professionnel multisports
- Nombreux secteurs d'intervention
- Parcours individuel de formation
- Ouverture aux titulaires des diplômes fédéraux UFOLEP
- Ouverture sur le BPJEPS « APT »

Unité de compétences n°2

Préparer, animer et encadrer une action d'animation (*dans l'option choisie*)

35 heures

Unité de compétences n°3

Connaître et maîtriser les connaissances et les outils de l'activité (*dans l'option choisie*)

35 heures

Comment financer la formation ?

Pour les personnes sans ou ayant peu d'expérience professionnelle :

POUR LES CONTRATS AIDÉS :

- Contrat d'Avenir (CA),
- Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE),
- Contrat de professionnalisation.

POUR LES PERSONNES DÉJÀ INSÉRÉES DANS LA VIE ACTIVE :

- Plan de formation pour les salariés (financement par l'employeur et l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé – OPCA). Possibilité d'aide par le Conseil Régional,
- Congé Individuel de Formation (CIF),
- Signature d'un Plan d'Aide de Retour à l'Emploi pour les demandeurs d'emploi indemnisés.

POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI :

- Possibilité de financement par le Conseil Régional,
- Etude des possibilités de financement au cas par cas.

Pour tous renseignements :

Contactez votre Comité Régional UFOLEP

<http://www.ufolep.org>



Papier recyclé

Imprimé sur papier recyclé

02 38 51 04 64

